

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAGASIN

Applicables à compter du 10/06/2020

1 - CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont applicables à toute commande ou achat passé(e) entre SOUILLAC SASU au capital de 455454 euros, immatriculée au RCS de BERGERAC sous le n° 647180124, n°de TVA FR24647180124 dont le siège social est situé à Naudissou, Chemin des Brugues 24200 SARLAT LA CANEDA (ci-après le « Vendeur » exerçant sous l'enseigne GEDIBOIS), et tout client qu'il soit consommateur, non-professionnel ou professionnel (ci-après « Client(s) »), sous réserve toutefois des dispositions spécifiques applicables à chacune de ces trois catégories comme cela est expressément indiqué ci-dessous. A cet égard, les Clients Professionnels ou Non-Professionnels s'engagent à indiquer leur qualité de Professionnel ou de Non-Professionnel lors du passage de leur commande, le Vendeur se réservant le droit d'annuler la commande en cas de manquement à cette obligation.

Conformément au Code de la consommation, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Consommateur(s) » : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- « Non-professionnel(s) » : toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ;
- « Professionnel(s) » : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel.

Le Client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté l'ensemble des CGV.

2 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute offre faite oralement n'engage aucunement la responsabilité du Vendeur dès lors qu'elle n'aura pas été confirmée par un écrit précisant sa durée de validité. Si l'acheteur ne nous a pas fait part de ses éventuelles observations dans un délai de 8 jours suivant la confirmation, il sera réputé avoir accepté le contenu de celle-ci.

Les études et recommandations réalisées par le Vendeur sont faites bénévolement et données à l'utilisateur à titre purement indicatif. Elles ne constituent pas des prescriptions techniques relatives au choix des produits commandés ou à leur mise en œuvre et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Il appartient à l'utilisateur, Consommateur ou Professionnel, de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables à l'utilisation et à la mise en œuvre de ces produits

Les prix s'entendent Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises, selon le tarif joint ou sur devis. En cas de modifications sensibles des données économiques, notamment des coûts de main-d'œuvre, de matières ou de transports, le Vendeur se réserve le droit de réviser ces prix.

2.1 Pour les Consommateurs et Non-professionnels

Sauf accord particulier, le paiement est réalisé au comptant au jour de la commande ou du passage en magasin et sans escompte au domicile du Vendeur. Le paiement peut être réalisé par espèces (dans la limite des seuils légaux), par chèque, par carte bancaire (Visa, Mastercard), par tout autre moyen de paiement à distance ou par le biais d'un crédit à la consommation (auprès d'une banque partenaire du Vendeur ou de tout tiers), sauf stipulation contraire.

En cas de recours à un crédit à la consommation, le Vendeur doit être informé par le Client de :

- l'acceptation du contrat de crédit par le Client dans un délai de 7 jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par ce dernier,
- la conclusion définitive du contrat de crédit, dans un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit comprenant les informations prévues à l'article L.312-28 du Code de la consommation ou - lorsque le Client a sollicité la livraison immédiate du produit (art. L.312-47 du Code de la consommation) - à la date de la livraison ou de la fourniture du produit,
- le cas échéant, du fait que le Client ait exercé son droit de rétractation du crédit à la consommation.

Pour les produits non tenus en stock, un acompte de 30% minimum sera demandé au Client au jour de sa passation de commande Cet acompte sera conservé par le Vendeur en cas de résolution de la vente par le Client.

2.2 Pour les professionnels

Nous sommes seuls juges des en-cours que nous acceptons de prendre sur nos clients, et ce sans avoir à justifier nos positions ni dévoiler nos sources. Nous nous réservons la possibilité de demander à l'acheteur de nous fournir toute garantie propre à couvrir ses engagements.

Le défaut de paiement d'une des échéances au terme prévu entraînera la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, le compte sera suspendu et l'incident de paiement sera déclaré à notre centrale d'assurance-crédit. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Vendeur pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

3 - RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des produits est suspendu au paiement intégral et effectif du prix, en principal et accessoires. Par paiement, il faut entendre toute opération assurant la disposition effective des fonds dans les mains du Vendeur, quel qu'en soit le support (espèces, chèques, ...).

A défaut de paiement, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer les produits vendus. Le Client supportera le risque des dommages que lesdits produits pourraient subir ou occasionner sous sa garde.

Le Professionnel devra, sur demande du Vendeur, justifier de la souscription et du maintien pendant la durée de l'application de la clause, d'une assurance pour couvrir ces risques. Dans le cas où le Vendeur devrait revendiquer les produits, les acomptes versés par le Client resteront acquis définitivement au Vendeur à titre de réparation.

Le Professionnel est autorisé à revendre les produits sous réserve de propriété seulement dans la mesure où le fruit de cette vente est reversé au Vendeur.

En outre, la mise en œuvre ou la transformation du produit placé sous ladite réserve se fait au profit du Vendeur.

Le Professionnel n'a pas le droit de mettre en gage les produits sous réserve de propriété, ni d'en transférer la propriété à titre de garantie. Le Vendeur devra être immédiatement informé de toute saisie ou autre atteinte portée au droit de vente par des tiers. Il appartient au Professionnel de maintenir les produits constamment identifiés, étant entendu que les produits les plus anciennement livrés sont les premiers retirés, en sorte que les produits existants sont censés être ceux, à due concurrence, les plus récemment reçus par le Vendeur.

4 – MISE A DISPOSITION OU LIVRAISON

4.1 Date / délai de mise à disposition ou de livraison

Sauf si le Client et le Vendeur en ont convenu autrement, cas de force majeure ou du fait du Client, le Vendeur procède à la mise à disposition ou à la livraison (i) à la date ou dans le délai indiqué dans la confirmation de commande ou (ii) à défaut d'indication, sans retard injustifié et au plus tard 30 jours de la conclusion du contrat.

Pour les Consommateurs et les Non-Professionnels, à défaut de mise à disposition ou de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, le Consommateur et le Non-Professionnel peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur d'effectuer la mise à disposition ou la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps. Le Vendeur s'engage à effectuer le remboursement au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

4.2 – Réception et réserves

Pour les Consommateurs et les Non-professionnels, le risque de perte ou d'endommagement des produits est transféré au moment où le Consommateur ou le Non-professionnel ou tout tiers désigné par lui, prend physiquement possession des Produits. Lorsque le Consommateur ou le Non-professionnel confie la livraison du produit à un transporteur autre que celui proposé par le Vendeur, le risque de perte ou d'endommagement du produit est transféré au Consommateur ou au Non-professionnel à l'enlèvement des produits par le transporteur.

Pour les Professionnels, les produits voyagent aux risques et périls du Professionnel.

Pour tous les Clients : il appartient au Client de vérifier au moment de la réception :

- La parfaite conformité des produits au bon de livraison ou d'enlèvement,
- L'état apparent des produits livrés et de leurs conditionnements.

En cas d'avarie, de défaut de conformité, de défaut apparent, ou de manquant, le Client devra formuler toutes réserves précises et motivées au jour de la livraison ou de l'enlèvement, qui devront être inscrites sur le bon d'enlèvement ou de livraison, daté et signé. La signature sans réserve du bon vaut acceptation de la livraison et délivrance conforme.

Le Professionnel devra confirmer ses réserves motivées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès du transporteur dans le délai 3 jours à compter de la réception, non compris les jours fériés et adressera au Vendeur dans le même délai une copie du bon de livraison ainsi que de la lettre recommandée adressée au transporteur.

4.3 – Modalités de livraison et de déchargement

Les produits sont par principe livrés au lieu indiqué sur la commande. En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible, sans danger et sans risque. L'accès au chantier est subordonné à la connaissance préalable des règles de sécurité spécifiques à ce dernier, communiquées par le Client (protocole de sécurité). Toute demande spécifique d'autorisation de voirie sera faite préalablement par le Client auprès des autorités compétentes. Le chauffeur est le seul habilité à décider si l'opération de déchargement prévue est réalisable dans le respect des règles de sécurité.

Le déchargement des véhicules est dans tous les cas à la charge du Client, qui doit y affecter une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. Une livraison stipulée "franco-chantier" ne modifie pas cette clause.

Le déchargement doit s'effectuer dans les plus brefs délais, le Professionnel étant financièrement responsable des immobilisations de véhicules et des dépassements de délais.

5 - FORCE MAJEURE

Chacune des parties ne pourra être tenue responsable de l'absence ou d'un retard dans l'exécution de tout ou partie du contrat de vente dû à un événement de force majeure, si celui-ci remplit les conditions de l'article 1218 du Code civil. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du contrat de vente

pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 60 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résolution de plein droit du contrat de vente par l'une ou l'autre des parties 8 jours après la première présentation d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

Lorsque le Client est Professionnel, il est convenu expressément que seront considérés comme cas de force majeure : mobilisation ou mouvement social limitant l'approvisionnement des marchandises) guerre, grève totale ou partielle, lock-out, incendie, inondation, séisme, épidémie, pandémie, décisions de l'administration, fait du prince, interruption ou retard de transport, manque de matières premières, ou tout autre cause entravant l'activité du Vendeur, de ses fournisseurs ou amenant un chômage total ou partiel au sein de la société du Vendeur ou ses fournisseurs.

6 - PIÈCES DÉTACHÉES

L'existence éventuelle et la disponibilité de pièces détachées sont précisées aux Consommateurs au sein des fiches produits remises avant la conclusion de la vente, sous réserve de la communication du fabricant de ces éléments, et sera confirmée par écrit lors de l'achat du produit

7 – GARANTIES LÉGALES ET RETOURS

Sont exclues de toute garantie, les défauts qui résulteraient d'un montage ou d'une utilisation anormale ou de la négligence du Client.

Les dimensions, couleurs et poids des matériaux soumis à variation en raison de leur nature ou de leur mode de fabrication bénéficient des tolérances d'usage.

Une réclamation quelconque ne dispense pas de l'obligation de payer tout produit pour lequel il n'existe aucune contestation.

7.1 – Pour les Consommateurs et les Non-professionnels

Les dispositions relatives à la garantie légale de conformité et à la garantie légale des vices cachés sont applicables telles que prévues aux articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation, et 1641 et suivants du Code civil. En cas de défaut de conformité (bien impropre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable, qui ne correspond pas à la description donnée par le Vendeur ou qui ne possède pas les qualités annoncées par le Vendeur ou convenues avec le Consommateur ou le Non-professionnel) ou vice caché (défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le Consommateur ou le Non-professionnel ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus), le Consommateur ou le Non-professionnel peut agir dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice pour les vices cachés et de la délivrance du bien pour les défauts de conformité. Le Consommateur et le Non-professionnel sont dispensés de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien. En cas de défaut de conformité, le Consommateur et le Non-professionnel ont le choix entre la réparation du bien ou son remplacement. Toutefois si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné pour le Vendeur, ce dernier peut procéder selon la modalité non choisie. Si la réparation et le remplacement du produit sont impossibles, le Consommateur et le Non-professionnel peuvent le rendre et se faire restituer le prix du produit ou le garder et se faire rendre une partie du prix. La même faculté leur est ouverte d'une part, si la réparation ou le remplacement ne peut être mis en œuvre dans le délai de 1 mois suivant la réclamation ou, d'autre part, si la réparation ou le remplacement cause un inconvénient majeur au Consommateur ou au Non-professionnel. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

En cas de défauts cachés de la chose vendue, le Consommateur et le Non-professionnel peuvent rendre le produit et se faire restituer le prix ou le garder et se faire rendre une partie du prix.

7.2 - Pour les Professionnels

Avant de procéder ou de faire procéder à toute mise en œuvre des produits, le Professionnel devra avoir reconnu les produits conformes à la commande.

Les produits susceptibles de présenter un vice caché doivent être tenus à disposition pour constatation pendant 48 heures au moins après que la réclamation nous soit parvenue. Pendant cette période, ils ne devront être ni déplacés ni modifiés de quelque façon. La garantie se borne au remplacement des produits pour lesquels un vice a été reconnu, à l'exclusion de tous frais ou préjudices, tels que pose, dépose, immobilisations et plus largement de tous dommages et intérêts (notamment perte de chiffre d'affaires). En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée au-delà de celle de ses fournisseurs.

7.3 – Retours

Par défaut, les produits fournis et acceptés ne sont pas repris.

A titre purement exceptionnel, seul les marchandises tenues en stock peuvent faire l'objet d'un retour sous réserve que ce dernier soit validé par le Vendeur et remplisse les modalités affichées dans notre magasin.

Pour les Professionnels, le retour sera déduit de la facture mensuelle en cours. Pour les Consommateurs et les Non-professionnels un avoir non remboursable sera édité, ce dernier sera valable un an.

8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel communiquées par le Client ont pour objectif la bonne exécution des commandes, la gestion des relations commerciales, d'établir des

statistiques commerciales et/ou de lui permettre de bénéficier des offres du Vendeur et/ou des sociétés du Groupement Gedimat/Gedibois.

Attaché à la protection et au respect de la vie privée du Client et de ses données personnelles, la politique de protection des données personnelles du Vendeur, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, complétée par le RGPD (Règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, vise à informer le Client des pratiques concernant le consentement, la collecte, l'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité, le(s) durée(s) de conservation, le(s) destinataire(s) et le partage des données personnelles que le Client est amené à fournir lors d'une création d'un compte, d'un bon de commande, d'un devis etc...

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant en adressant un courrier à SOUILLAC SASU ou un courrier électronique à contact.souillac@gedibois.fr avec une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

Le Client a le droit d'introduire une réclamation pour contester nos pratiques en matière de protection des données personnelles en contactant l'autorité de contrôle, la CNIL, par courrier au 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07, par téléphone au 01 53 73 22 22 ou en vous rendant sur le site internet de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/>.

Notre politique de protection des données personnelles est détaillée dans un document « Charte relative à la protection des données personnelles » qui est mis à la disposition du Client à l'accueil du magasin du Vendeur.

9 - DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par OPPOSETEL SAS, 92-98 Boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY. Cette liste accessible à l'adresse suivante : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

10 - GESTION DES LITIGES

10.1 - Réclamations

Pour toute question ou réclamation relative à l'exécution des présentes, le Client peut contacter le Service clients :

- Par téléphone : 05-53-31-46-46 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- Par courrier : SOUILLAC SASU – BP 43 – 24200 SARLAT LA CANEDA

Nous nous engageons à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

Le Consommateur et le Non-Professionnel sont informés qu'une réclamation écrite sera nécessaire en cas de recours ultérieur à la médiation prévue ci-dessous.

10.2 - Médiation

A défaut d'une résolution du litige par la procédure de réclamation détaillée à l'article « Réclamations » ou à défaut de réponse du Vendeur dans les 2 mois du dépôt de sa réclamation, le Consommateur ou le Non-Professionnel peut, dans la limite de 12 mois à compter de sa réclamation écrite, recourir gratuitement à une médiation conventionnelle auprès du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé :

- à l'adresse internet suivante : www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir, ou
- par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé -FCA – 77, rue de Lourmel – 75015 Paris.

Pour plus d'information, il est possible de contacter le Vendeur par email à l'adresse contact.souillac@gedibois.fr.

10.3 - Loi applicable

Les présentes CGV et les ventes en découlant sont soumises à la loi française à l'exclusion de la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980, sous réserve pour le Consommateur et le Non-professionnel des règles impératives plus favorables du pays de leur résidence

10.4 - Attribution de compétence

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si le Client a la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, sauf règles d'ordre public contraires, tout litige entre le Client et le Vendeur, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du contrat et/ ou des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux du siège social du Vendeur, nonobstant la pluralité de défendeurs ou l'appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête, sauf dispositions impératives contraires.

Date :

Nom, prénom :

« Lu et approuvé » + Signature